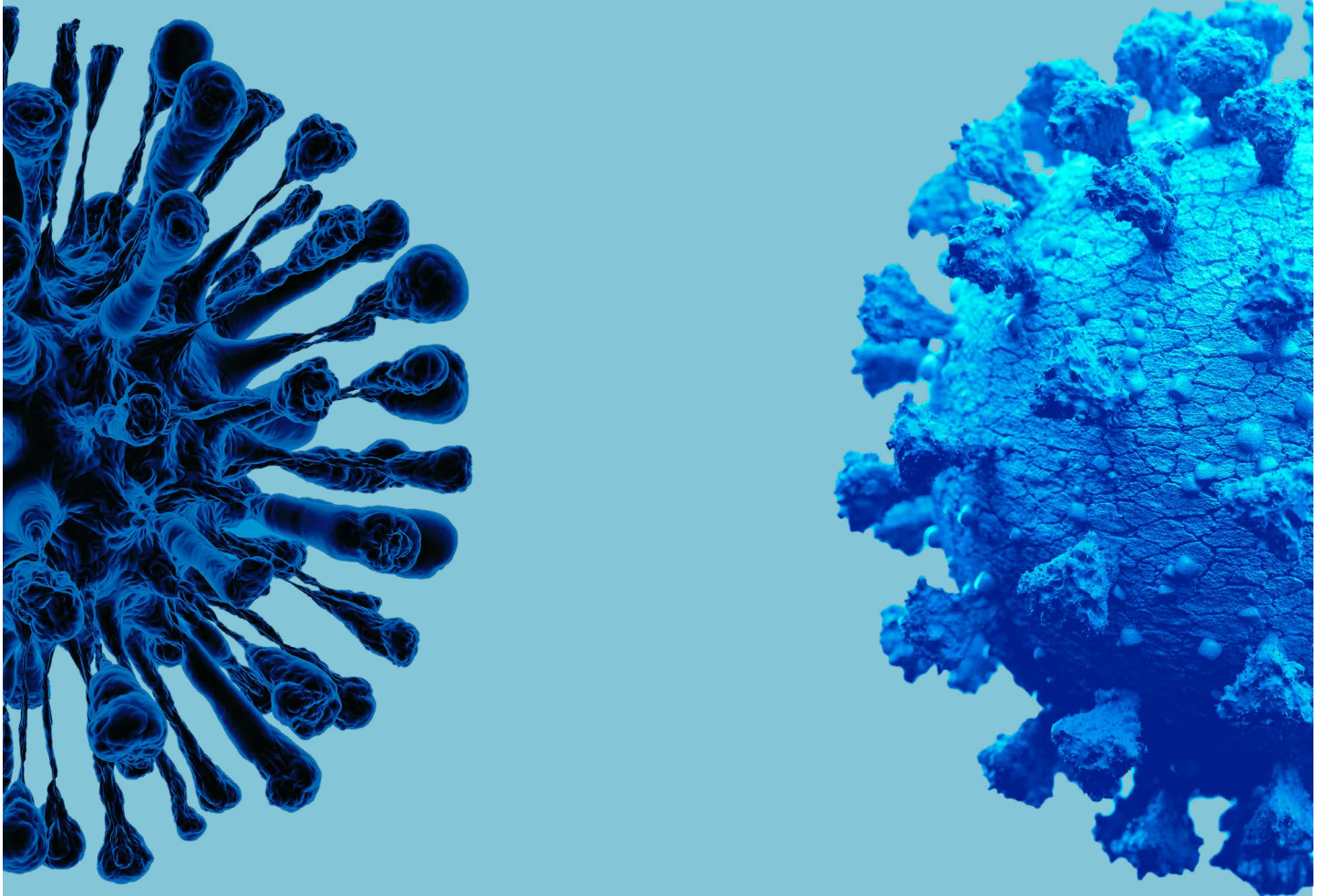


DOSSIER DE PRESSE
Le 17.10.2023

Campagne de vaccination 2023/2024 contre la grippe et le Covid-19. Deux vaccins pour protéger les personnes les plus fragiles.

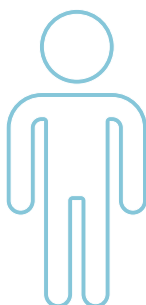


Chiffres clés

LES CHIFFRES CLÉS DE LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE & LE COVID-19

POPULATIONS À RISQUE

Plus de
18 millions
de personnes
sont concernées
par la campagne
de vaccination
contre la grippe.



Plus de
19 millions
de personnes
par la vaccination
contre le Covid-19⁽¹⁾.

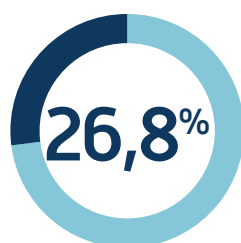


Au cours de l'hiver dernier, la couverture vaccinale des personnes à risque de grippe sévère était de



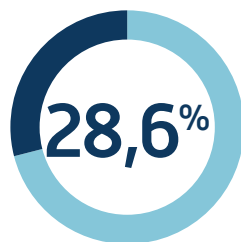
(objectif de 75% fixé par l'OMS).

Lors des campagnes de vaccination automnale et printanière contre le Covid-19 en 2022-2023, et à date de juillet 2023,



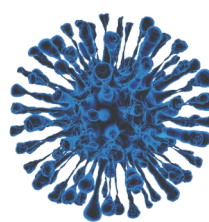
des 65-79 ans ont reçu une dose de vaccin adapté.

Pour les personnes âgées de 80 ans et plus, la couverture d'injection en vaccin adapté⁽²⁾ est de



Pour la seule campagne printanière 2023, la couverture vaccinale de rappel était de 1,7% chez les personnes de 80 ans et plus et de 9,5% pour les résidents en Ehpad.

SITUATIONS ÉPIDÉMIQUES

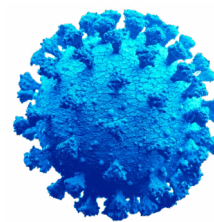


Grippe :

l'épidémie de grippe 2022-23 a été caractérisée par une temporalité atypique : démarrage précoce dès fin novembre, durée exceptionnellement longue avec

19 semaines

d'épidémie et survenue de deux vagues consécutives ; ainsi qu'un impact important en termes de morbidité (consultations en médecine ambulatoire, hospitalisations) et de mortalité, dans toutes les tranches d'âge mais particulièrement chez les 15-64 ans.



Covid-19 :

l'année 2022 aura été caractérisée par

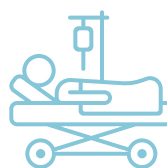
5 vagues successives

espacées de 2 à 3 mois causées par le variant Omicron. L'année 2023 connaît une poursuite de la circulation virale du Covid-19 en lien avec différents sous-lignages d'Omicron, marquée par quelques périodes de circulation plus actives en tout début d'année, au printemps 2023 et à la rentrée.

IMPACT DES ÉPIDÉMIES

Les épidémies de grippe, de Covid-19

et de bronchiolite 2022-23 ont été concomitantes pendant plusieurs semaines, occasionnant une « triple épidémie » dont l'impact a été important sur l'offre de soins. Une surmortalité toutes causes confondues plus élevée qu'en 2021 et 2020 a été observée pour 2022. Avec un pic en décembre (**14 294 décès**), 3^{ème} pic le plus élevé après ceux constatés lors des deux premières vagues de Covid-19 (sans que la part attribuable à ces épidémies dans cet excès soit à ce jour mesurée).



70 à 80%

des cas graves de grippe et de Covid-19 admis en réanimation présentaient des facteurs de risque ciblés par la vaccination dont la survenue aurait pu être évitée par la vaccination.

(1) S'ajoutent les personnes ayant des pathologies psychiatriques.
(2) C'est-à-dire depuis la campagne d'automne 2022.

Sommaire

CHIFFRES CLÉS	2
SOMMAIRE	3
AVANT-PROPOS	4
01 PLUS DE 19 MILLIONS DE PERSONNES SONT CONCERNÉES PAR CETTE CAMPAGNE DE VACCINATION	5
• Qui est concerné en priorité par la campagne de vaccination ?	5
• Une couverture vaccinale des populations à risque insuffisante, avec des disparités	6
• Chassons les idées reçues !	7
02 LES VACCINATIONS EN PRATIQUE	8
• Injections concomitantes ou séparées, comment ça marche ?	8
• Quels vaccins et pour qui ?	9
03 AUTRES POPULATIONS POUR LESQUELLES LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE EST PRIS EN CHARGE À 100%	11
• Les personnes particulièrement exposées de par leurs professions, hors professionnels de santé	11
• Les professionnels de santé	11
04 DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PLUS NOMBREUX À POUVOIR VACCINER	12
• Les nouveautés cette année	12
• L'information du patient et du médecin traitant	12
05 LES BONS GESTES À ADOPTER CONTRE LES VIRUS RESPIRATOIRES, COMPLÉMENTAIRES À LA VACCINATION	13
06 UNE CAMPAGNE D'INFORMATION POUR ENCOURAGER LA DOUBLE VACCINATION	13
ANNEXE : FICHE D'IDENTITÉ DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION	14

AVANT-PROPOS

Deux semaines après le démarrage de la campagne de vaccination contre le Covid-19, débute celle contre la grippe saisonnière. Ces campagnes de prévention concernent, toutes les deux, les personnes les plus exposées aux risques de complications graves : les 65 ans et plus, les personnes ayant une maladie chronique (cardio-vasculaire, pulmonaire, un diabète, etc.), les personnes immunodéprimées, les personnes en situation d'obésité sévère et les femmes enceintes. La vaccination de l'entourage de ces personnes vulnérables, incluant les professionnels des secteurs médical et social, est également recommandée. **Afin de faciliter les vaccinations, le parcours vaccinal est à nouveau simplifié cette année.** Car au-delà des bénéfices individuels conférés par les vaccins, le bénéfice collectif est également précieux : en limitant l'impact épidémique d'une circulation concomitante des virus grippaux et du Covid-19 c'est également notre système de soins qui est mieux protégé.

Selon le [bulletin de Santé publique France](#) du 15 mai 2023, **la grippe, à elle seule, a été responsable en 2022-2023 de près de 2,1 millions de consultations et environ 15 000 hospitalisations après passage aux urgences (sur 110 000 passages).** Cette infection respiratoire aiguë contagieuse reste toujours aussi imprévisible et dangereuse pour les personnes à risque.

Quant au Covid-19, le virus Sars-Cov-2 n'a pas disparu et représente toujours un risque pour ces populations ! **Une légère augmentation des cas de Covid-19 en France est d'ailleurs observée depuis l'été 2023.** Une hausse du nombre de cas groupés d'infections respiratoires attribuées au Covid-19 en établissements médico-sociaux, principalement en Ehpad, a également été observée depuis l'été. Si de nouveaux variants apparaissent continuellement, tous ceux circulant actuellement sont issus d'Omicron y compris EG.5, majoritaire, qui comme XBB.1.5 est un sous-lignage de XBB. Le variant BA.2.86 circule pour l'instant à bas bruit.

Cependant, **durant la précédente saison hivernale, la population à risque de formes graves n'était pas suffisamment vaccinée.** En 2022-2023, le taux de **couverture vaccinale contre la grippe** était de 51,5% pour l'ensemble de la population à risque concernée par les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS).

En ce qui concerne le Covid-19, la couverture vaccinale avec un vaccin adapté (c'est-à-dire depuis la campagne d'automne 2022) atteignait 28,6% à fin juillet 2023 chez les personnes de 80 ans et plus.

POUR CES PERSONNES FRAGILES, CONTRE CES DEUX VIRUS, LA VACCINATION EST UN BOUCLIER DE PROTECTION EFFICACE, EN COMPLÉMENT DES GESTES BARRIÈRES.

Au regard de l'importance d'être protégé contre les deux virus, l'Assurance Maladie, en partenariat avec le ministère de la Santé et de la Prévention, Santé publique France et la MSA, lance **une nouvelle campagne d'information sur la nécessité de se vacciner contre ces deux infections :**

« Ne choisissez pas, faites-vous vacciner contre la grippe ET contre le Covid-19 ».

Points marquants de la campagne de vaccination 2023-2024

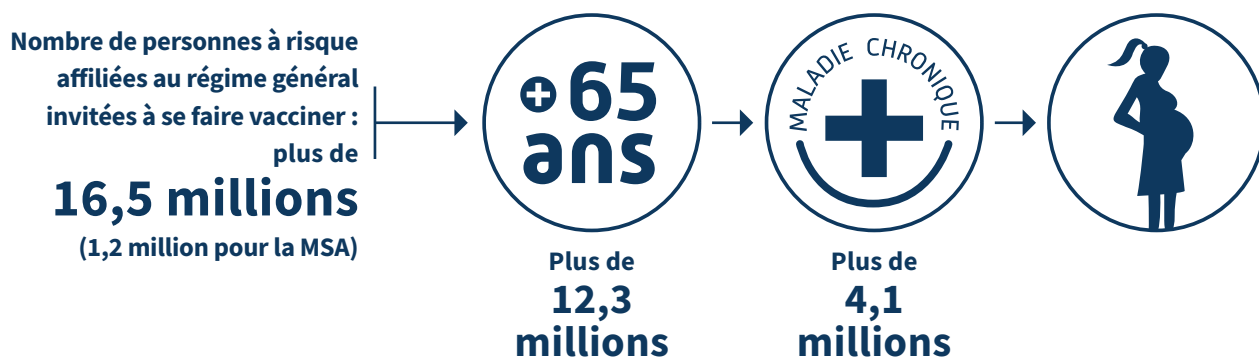
- 1 Le coup d'envoi de la campagne de vaccination contre le Covid-19 a été avancé au 2 octobre, celle contre la grippe saisonnière débute le 17 octobre 2023.**
- 2 Une administration concomitante des deux vaccins est possible et sans risque.** Dans son [avis du 10 juillet dernier](#), la HAS a confirmé sa recommandation de proposer l'administration concomitante des vaccins contre le Covid-19 et contre la grippe saisonnière, sur deux sites d'injection différents (les deux bras par exemple). Si les deux injections ne sont pas concomitantes, il n'y a pas de délai particulier à respecter entre celles-ci.
- 3 À partir de cet automne, les schémas de la vaccination contre le Covid-19 sont simplifiés.** Pour toute personne de 5 ans et plus, la posologie recommandée est d'une dose, quel que soit son passé vaccinal. Le schéma de primo-vaccination comprenant l'injection de trois doses, s'applique désormais uniquement aux enfants de 6 mois à 4 ans n'ayant jamais été primo-vaccinés ou infectés par le virus du Covid-19.
- 4 Depuis début septembre 2023, le vaccin à ARN messager monovalent Comirnaty* omicron XBB.1.5 de Pfizer/BioNTech est disponible.** Ce vaccin a été conçu pour cibler le sous-lignage XBB.1.5 du variant Omicron, qui est le variant circulant majoritaire sur le territoire, mais il reste également efficace sur la souche originale de Wuhan, ainsi que sur les autres variants.

01 | PLUS DE 19 MILLIONS DE PERSONNES SONT CONCERNÉES PAR CETTE CAMPAGNE DE VACCINATION

La grippe, comme le Covid-19, peuvent avoir des conséquences graves sur la santé pour les populations les plus fragiles. Ces infections respiratoires aigües et très contagieuses peuvent provoquer de fortes fièvres, des maux de tête et de gorge, des fatigues intenses... Chez les personnes fragiles, ces infections peuvent entraîner des complications graves (respiratoires, cardiaques...), des hospitalisations et des décès. Selon les années, 2 à 6 millions de personnes sont touchées par la grippe, avec chaque année plusieurs milliers de décès.

Qui est concerné en priorité par la campagne de vaccination ?

Les vaccins permettent de prévenir la maladie ou de réduire les complications pour les personnes les plus fragiles, qui sont notamment :



En ce qui concerne le Covid-19, cette recommandation s'applique aussi aux personnes atteintes de troubles psychiatriques, de démence ou de trisomie 21.

Ces personnes concernées sont considérées comme les plus à risque de développer des complications en cas d'infection par l'un ou l'autre de ces virus, ou une co-infection par les deux virus.

La liste détaillée des populations les plus fragiles concernées par les recommandations de vaccination est disponible pour la grippe dans le [calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2023](#), et pour le Covid-19 dans [l'avis de la HAS du 23 février 2023](#).

À noter : toute personne n'étant pas à risque de développer des complications mais qui désire se faire vacciner a la possibilité de le faire (un âge minimum est requis, 6 mois), avec des modalités de prise en charge différentes concernant la vaccination antigrippale (cf. p 9).

Une couverture vaccinale des populations à risque insuffisante, avec des disparités

Alors que ces personnes sont les plus à risque de développer des complications, **leur taux de couverture vaccinale était largement insuffisant durant les saisons précédentes**. En ce qui concerne le vaccin contre la grippe, ce taux est en légère baisse ces deux dernières saisons (55,8% en 2020-2021 ; 52,6% en 2021-2022 et 51,5% en 2022-2023). Avec des disparités selon les tranches d'âges : **ce taux a atteint 56,2% pour les 65 ans et plus, et 31,6% pour les moins de 65 ans à risque** en 2022-2023.

Cette couverture restait particulièrement faible chez les moins de 18 ans à risque de grippe sévère avec un recul de 2,9 points (15,8%) en 2022-2023 par rapport à la saison précédente. L'ensemble de ces chiffres sont bien en deçà de l'objectif de 75% fixé par l'OMS pour ces personnes fragiles.

A noter toutefois que 87,5% des résidents en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ont été vaccinés contre la grippe en 2022-2023.

Pour le régime agricole, les taux de participation de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2022-2023 sont stables par rapport à la campagne précédente :



59,1%
pour l'ensemble de
la population ciblée
au régime agricole
au niveau national

59%
pour les personnes
ayant une maladie
chronique

59,1%
chez les plus de
65 ans

Concernant le Covid-19, 26,8% des personnes âgées de 60 à 79 ans et 28,6% des personnes âgées de 80 ans et plus ont reçu une injection de vaccin adapté aux variants circulants, recommandé par la HAS pour la campagne automnale de vaccination de 2022-2023.



26,8%
des personnes
âgées de 60
à 79 ans

28,6%
des personnes
âgées de 80 ans
et plus

Par ailleurs, lors des campagnes de vaccination automnale et printanière de 2022-2023 contre le Covid-19, 51% des résidents en Ehpad ont reçu une injection.

L'augmentation des couvertures vaccinales chez les personnes fragiles reste donc un objectif prioritaire de santé publique.

Chassons les idées reçues !

J'ai 67 ans mais je n'ai pas besoin de me faire vacciner, je ne suis jamais malade !

Nul n'est à l'abri de contracter la grippe et/ou le Covid-19. Il est essentiel de se faire vacciner pour se protéger soi-même des formes graves, plus fréquentes à partir de 65 ans y compris chez les personnes en bonne santé, et pour protéger son entourage.

Deux vaccins en même temps, cela augmente les risques d'effets secondaires...

En analysant les données recueillies lors des deux précédentes campagnes de vaccination, la HAS a confirmé qu'il est inutile d'attendre un délai précis entre les deux vaccinations. L'injection des deux vaccins peut ainsi avoir lieu simultanément - une sur chaque bras - ou non (sans contrainte de temps entre les deux). C'est au choix, mais recevoir les deux vaccins le même jour n'augmente pas les risques d'effets indésirables. Sans oublier qu'il est important de se faire vacciner avant que l'épidémie survienne ou prenne de l'ampleur.

Il vaut mieux attendre pour se vacciner afin d'être protégé plus longtemps.

Le démarrage de la campagne de vaccination en octobre tient compte de la saisonnalité des virus et d'un délai de 2 semaines post-injection pour que la protection conférée par le vaccin soit effective au moment où l'épidémie démarre.

Je commence par me faire vacciner contre la grippe, cela me protégera déjà un peu aussi contre le Covid-19.

La grippe et le Covid-19 appartiennent à des familles de virus différentes. La vaccination contre la grippe ne protège pas du Covid-19 et inversement.

Les deux vaccins ne protègent pas à 100%, je peux quand même être malade, alors... à quoi bon ?

Les vaccins permettent à l'organisme de réagir plus vite en cas d'infection. Il est possible d'être infecté et de développer des symptômes, mais le risque de subir une forme grave de la maladie est extrêmement réduit.

Quand on est enceinte, il vaut mieux limiter la prise de médicament. Le vaccin, c'est un peu pareil.

Chez la femme enceinte, le risque de complications respiratoires et cardiaques liées à la grippe ou au Covid-19 est plus élevé en raison d'une sollicitation plus importante du cœur et des poumons. Avoir la grippe ou le Covid-19 au cours de la grossesse expose également à un risque de fausse couche et d'accouchement prématuré. Les modes d'actions des deux vaccins sont bien connus. Le nombre de femmes enceintes vaccinées a permis de démontrer la sécurité et la bonne tolérance des vaccins. La vaccination est recommandée quel que soit le terme de la grossesse.

02 | LES VACCINATIONS EN PRATIQUE

Injections concomitantes ou séparées, comment ça marche ?

Invitation à la vaccination des personnes ciblées par les recommandations vaccinales

En septembre, envoi par l'Assurance Maladie et la MSA d'une **invitation** à se faire vacciner contre la grippe saisonnière et contre le Covid-19, accompagnée d'un **bon de prise en charge à 100% du vaccin contre la grippe**, pour se procurer gratuitement le vaccin antigrippal en pharmacie. Dans cette même enveloppe est joint un **flyer d'information sur la vaccination contre le Covid-19**, sans bon de prise en charge, mais le vaccin est, pour tous, remboursé à 100% sans avance de frais. Aucun document n'est nécessaire pour se faire vacciner contre le Covid-19.



Je choisis le professionnel de santé (médecin, infirmier, pharmacien, sage-femme) auprès de qui je souhaite me faire vacciner contre la grippe et le Covid-19 et demande un rendez-vous en signalant l'objet de la consultation, car les professionnels de santé organisent souvent des séances de vaccination au cours desquelles plusieurs personnes se font vacciner.

Muni du bon de prise en charge du vaccin contre la grippe et de ma carte Vitale, **je retire le vaccin antigrippal en pharmacie** et je le conserve au froid jusqu'à mon rendez-vous avec le professionnel de santé qui me vaccinera.

Le jour du rendez-vous, je n'oublie pas d'emporter avec moi mon vaccin contre la grippe. Le professionnel de santé l'utilisera pour me vacciner. Il me vaccinera également contre le Covid-19 avec le vaccin qu'il se sera lui-même préalablement procuré.

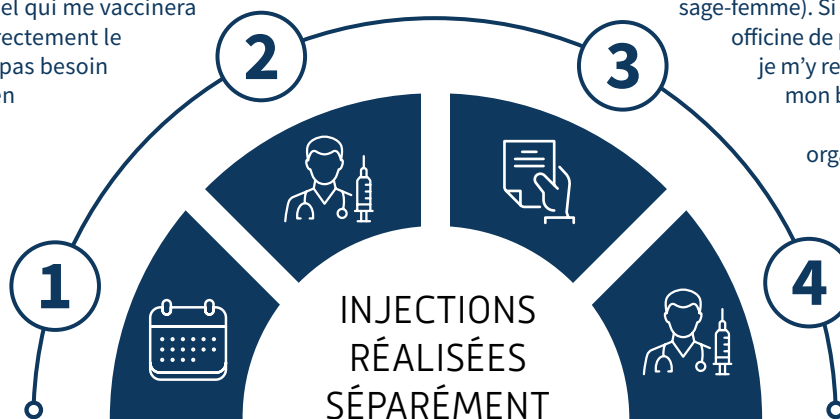
Si la vaccination a lieu en officine de pharmacie, il suffit que je m'y rende le jour choisi, muni du bon de prise en charge du vaccin contre la grippe. Le pharmacien pourra me vacciner à la fois contre la grippe et le Covid-19.

Certaines pharmacies organisent des séances de vaccination, peut-être que le pharmacien me demandera de repasser plus tard à la faveur d'une séance.



Vaccination contre le Covid-19 : je choisis le professionnel de santé (médecin, infirmier, pharmacien, sage-femme) auprès de qui je souhaite me faire vacciner contre le Covid-19 et demande un rendez-vous en signalant l'objet de la consultation. C'est le professionnel qui me vaccinera qui se procurera directement le vaccin, je n'ai donc pas besoin d'aller le chercher en pharmacie.

Vaccination contre la grippe : muni du bon de prise en charge du vaccin contre la grippe et de ma carte Vitale, je retire le vaccin antigrippal en pharmacie et le conserve au froid jusqu'à mon rendez-vous avec le professionnel de santé qui me vaccinera (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme). Si la vaccination a lieu en officine de pharmacie, il suffit que je m'y rende le jour choisi, avec mon bon de prise en charge. Certaines pharmacies organisent des séances de vaccination, peut-être que le pharmacien me demandera de repasser plus tard à la faveur d'une séance.



Comme précédemment, le professionnel me remettra un certificat de vaccination contre le Covid-19, associé à un QR code.

À noter

- Pour la vaccination contre la grippe, les enfants de moins de 11 ans ne peuvent pas être vaccinés par un pharmacien.
- Avant 11 ans, une prescription médicale est nécessaire pour être vacciné par un infirmier.
- Les sages-femmes peuvent prescrire et administrer le vaccin contre la grippe à toute la population.

Quels vaccins et pour qui ?

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

Entre 6 mois et 65 ans (personnes ciblées) avec comorbidité : les vaccins Fluarix Tetra®, Influvac Tetra® et Vaxigrip Tetra® sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie et peuvent être utilisés indifféremment selon les recommandations de la HAS.

À partir de 65 ans : les vaccins Efluelda®, Fluarix Tetra®, Influvac Tetra® et Vaxigrip Tetra® sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie et peuvent être utilisés indifféremment selon les recommandations de la HAS.

L'administration du vaccin est prise en charge à 100% pour les personnes en ALD, à 70% pour



les autres s'il est administré par un médecin, pharmacien ou une sage-femme, 60% s'il est administré par un infirmier.

Personnes non ciblées par les recommandations : l'administration et l'injection du vaccin ne sont pas pris en charge par l'Assurance Maladie.

À savoir, si vous êtes éligible au vaccin contre la grippe et que vous n'avez pas reçu de bon de prise en charge

- Certaines personnes à risque n'ont peut-être pas reçu leur bon car elles n'ont pas pu être identifiées ou invitées par l'Assurance Maladie. Il peut s'agir des femmes enceintes, des personnes obèses dont l'IMC⁽³⁾ est supérieur ou égal à 40, de l'entourage des nourrissons à risque de grippe grave ou des personnes immunodéprimées notamment. Pour ces personnes, les médecins, sages-femmes, infirmiers et pharmaciens disposent sur ameliopro d'un bon de prise en charge vierge permettant de leur prescrire le vaccin.
- Les pharmaciens et les infirmiers peuvent éditer ce bon uniquement pour les personnes de 11 ans et plus éligibles à la vaccination.

Les enfants de 2 à 17 ans qui ne sont pas à risque

La HAS recommande que la vaccination contre la grippe saisonnière puisse être proposée chaque année aux enfants sans comorbidité âgés de 2 à 17 ans révolus, sans qu'elle soit rendue obligatoire. L'objectif est de limiter la diffusion et l'impact de la grippe sur la population. Les enfants peuvent se faire vacciner par les trois vaccins antigrippaux disponibles actuellement indiqués chez l'enfant (Vaxigrip Tetra®, Fluarix Tetra®, Influvac Tetra®). Le vaccin est pris en charge à 65% par l'Assurance Maladie.

Les parents peuvent se rapprocher du professionnel de santé qui suit leur enfant pour discuter de cette vaccination. Il remettra un bon de prise en charge spécifique pour les enfants de 2 à 17 ans sans comorbidités, disponible sur ameliopro, permettant la prise en charge du vaccin. L'injection est prise en charge dans les conditions habituelles.

Seuls les enfants avec une maladie les exposant à un risque de grippe grave reçoivent un bon de prise en charge à 100% pour le vaccin grippal.

VACCINATION CONTRE LE COVID-19

A partir de la campagne de vaccination 2023-2024, une simplification des schémas de vaccination a été recommandée par l'agence européenne des médicaments.

Ainsi, pour toutes les personnes âgées de 5 ans et plus, la posologie recommandée est d'une dose, quel que soit le passé vaccinal du patient, à l'instar de la grippe. Les notions de primo-vaccination et de rappel ne sont plus utilisées.

Le délai à respecter après la dernière infection ou injection est de 6 mois (pour les personnes immunodéprimées, c'est 3 mois).

Pour les enfants âgés de 6 mois à 4 ans n'ayant jamais été primo-vaccinés ou infectés par le virus du Covid-19, il convient de suivre un schéma de primo-vaccination. Celui-ci consiste en l'injection de 3 doses de la forme du vaccin spécifique à cette tranche d'âge. Les deux premières doses doivent être administrées à 21 jours d'intervalle. La 3ème injection doit être réalisée 8 semaines après

la 2ème injection. Dans le cas d'une infection survenant entre deux doses du schéma de primo-vaccination, un délai de 3 mois sera à respecter avant la dose suivante.

Toutes les vaccinations se font préférentiellement avec le vaccin Comirnaty Omicron® XBB 1.5 de Pfizer-BioNTech, pour l'ensemble des classes d'âge.

Pour les personnes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas recevoir un vaccin à ARN messenger, l'utilisation du vaccin VidPrevtyl® Beta de Sanofi ou du vaccin adapté XBB 1.5 Nuvaxovid® de Novavax (disponible en fin d'année 2023) reste une alternative.

Le vaccin contre le Covid-19 ainsi que son injection sont pris en charge à 100% pour toute personne avec ou sans risque de complication.

Pour en savoir plus sur les vaccins contre le Covid-19, rendez-vous sur le site de l'ANSM : <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/covid-19>

03 | AUTRES POPULATIONS POUR LESQUELLES LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE EST PRIS EN CHARGE À 100%

Les personnes particulièrement exposées de par leurs professions, hors professionnels de santé

La vaccination contre la grippe (et le Covid-19) est également recommandée aux **aides à domicile de personnes à risque**. Un courriel est adressé aux professionnels soit directement (bénéficiaires du CESU) ou via les entreprises mandataires. Ce message, ou l'attestation de l'entreprise mandataire, leur permet de bénéficier de la prise en charge à 100% du vaccin contre la grippe.

Depuis 2022, la vaccination antigrippale est recommandée aux professionnels **exposés aux virus influenza porcins et aviaires**.

Pour ces professionnels, l'Assurance Maladie envoie un courrier d'information et une attestation à l'employeur permettant aux équipes concernées de bénéficier d'une prise en charge à 100% du vaccin contre la grippe.

Le vaccin contre la grippe saisonnière ne protège pas contre une infection par un virus aviaire, cependant cette vaccination est désormais recommandée afin de limiter le risque de recombinaison entre virus aviaires et humains pouvant faire émerger un virus pandémique.

Les professionnels de santé

La vaccination contre la grippe et contre le Covid-19 est recommandée chez les professionnels de santé et chez tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe ou de Covid sévère. Elle permet en effet d'éviter que le personnel soignant ne transmette ces virus aux patients les plus fragiles.

Les professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, gynécologues, pédiatres, cardiologues, endocrinologues, gériatres, néphrologues, pneumologues, rhumatologues, infirmier(e)s, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens titulaires d'officine, chirurgiens-dentistes, pédicures-podologues et orthophonistes libéraux) reçoivent par courrier une invitation à se faire vacciner accompagnée d'un bon de prise en charge à 100% du vaccin contre la grippe.

04 | DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PLUS NOMBREUX À POUVOIR VACCINER

Acteurs de proximité et de confiance, les professionnels de santé ont un rôle majeur dans l'information des patients et demeurent un levier essentiel pour faire progresser la couverture vaccinale.

Les nouveautés cette année

- Les pharmaciens et les infirmiers, sans prescription médicale de l'acte d'injection pour ces derniers, pourront désormais administrer le vaccin contre la grippe saisonnière aux personnes dès l'âge de 11 ans.
- Les sages-femmes peuvent prescrire et administrer le vaccin contre la grippe à toute la population.

Professionnels de santé qui peuvent vacciner contre la grippe et le Covid-19 Campagne 2023-2024

PROFESSIONNELS DE SANTÉ	PERSONNES POUR LESQUELLES LE PROFESSIONNEL DE SANTÉ EST AUTORISÉ À PRESCRIRE ET/OU ADMINISTRER LES VACCINS	
	VACCINATION CONTRE LA GRIPPE	VACCINATION CONTRE LE COVID-19
Médecin	Toute personne	Toute personne
Infirmier	Toute personne majeure Mineurs de 11 ans et + Mineurs jusqu'à 10 ans sur prescription médicale de l'acte d'injection	A partir de 6 mois, mais avec certaines exceptions
Pharmacien d'officine ayant suivi une formation à la vaccination contre la grippe ou contre le Covid-19	Personnes majeures, ciblées ou non par les recommandations Mineurs de 11 ans et plus, ciblés ou non par les recommandations	A partir de 5 ans, mais avec certaines exceptions
Sage-femme	Toute personne	A partir de 6 mois, mais avec certaines exceptions
Étudiant de troisième cycle de médecine	Pour la seule administration Toute personne, sous la supervision d'un maître de stage	Pour la seule administration, sous la supervision d'un maître de stage
Étudiant de troisième cycle de pharmacie	Pour la seule administration Toute personne de 11 ans et +, sous la supervision d'un maître de stage ou d'un pharmacien formé	Pour la seule administration, sous la supervision d'un maître de stage et sous certaines conditions
Étudiant de deuxième cycle de pharmacie	En officine, pour la seule administration sur personne majeure sous la supervision d'un maître de stage ou d'un pharmacien formé et sous certaines conditions	En officine, pour la seule administration, sous la supervision d'un maître de stage ou d'un pharmacien formé et sous certaines conditions

Retrouvez tous les détails sur les effecteurs de la vaccination contre la grippe saisonnière et le Covid-19 pour la campagne 2023/2024 dans le *Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité* n° 2023/14 du 31 juillet 2023 (Page 140).

L'information du patient et du médecin traitant

Le pharmacien, infirmier ou sage-femme qui a administré le vaccin inscrit la vaccination dans le carnet de santé, le carnet de vaccination ou le carnet de vaccination électronique de Mon espace santé de la personne vaccinée. À défaut, il lui délivre une attestation de vaccination.

En l'absence de dossier médical partagé (DMP) et sous réserve du consentement de la personne vaccinée, il transmet ces informations au médecin traitant de cette personne. Cette transmission s'effectue par messagerie sécurisée.

05 | LES BONS GESTES À ADOPTER CONTRE LES VIRUS RESPIRATOIRES, COMPLÉMENTAIRES À LA VACCINATION

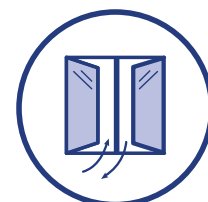
L'adoption des gestes barrières est un moyen efficace de lutter contre la transmission du Covid-19, mais aussi de l'ensemble des virus respiratoires, y compris la grippe.

Les bons réflexes sont les suivants :

- **Le port du masque en présence de symptômes, dans les lieux très fréquentés, en présence de personnes fragiles et à risque de formes graves,**
- **L'aération et la ventilation régulière des espaces clos,**
- **Le lavage régulier des mains,**
- L'utilisation de mouchoir à usage unique et le fait de tousser ou d'éternuer dans son coude,
- La distanciation physique lors des épidémies.

Une fois combinés, ces gestes simples constituent un bouclier de protection efficace : ils font barrage aux virus et contribuent à se protéger et à protéger son entourage.

Les gestes barrières doivent être appliqués par toute la population, y compris les personnes vaccinées.



06 | UNE CAMPAGNE D'INFORMATION POUR ENCOURAGER LA DOUBLE VACCINATION

Cette année, l'Assurance Maladie, en partenariat avec le ministère de la Santé et de la Prévention, Santé publique France et la Mutualité sociale agricole (MSA), déploie une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation. L'enjeu : installer la double vaccination grippe et Covid-19 comme une nouvelle habitude, une « protection hivernale » indispensable pour les publics prioritaires.

Le nouveau film TV met en scène deux personnages légèrement inquiétants, symboles des deux virus, entrant chacun leur tour dans un ascenseur utilisé par un senior, une femme enceinte et une personne atteinte d'une maladie chronique. La grande promiscuité entre ces personnages et l'incongruité de la situation souligne la dangerosité et l'imprévisibilité des deux virus.

Portée par le message « Ne choisissez pas : faites-vous vacciner contre la grippe ET contre le Covid-19. », la campagne rappelle avec force que désormais, pour se protéger, les personnes fragiles font face à deux virus contre lesquels elles doivent se faire vacciner.

La campagne sera visible en télévision du 29 octobre au 19 novembre et complétée par deux spots radio largement diffusés entre la fin octobre et le 12 novembre puis au moment des fêtes de fin d'année.

Des affiches sous format digital seront visibles en pharmacies et en maisons de santé, et des affichettes seront distribuées aux médecins généralistes, aux pédiatres, aux centres de protection maternelle et infantile, aux pharmacies et aux Ehpad.

Les informations relatives à la campagne et aux virus de l'hiver seront également diffusées via les médias de l'Assurance Maladie : articles ameli.fr, posts sur ses comptes X et LinkedIn ; et via un kit de communication à destination des relais et [acteurs de terrain](#).



ANNEXE

FICHE D'IDENTITÉ DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION

- Marque : Assurance Maladie.
- Produit : Campagne de communication nationale pour rappeler l'importance de la vaccination contre la grippe et le Covid-19.
- Agences : Les Présidents, Auditoire Shopper, Adelphi, PRPA.
- Responsables annonceur : Gwladys Huré, Stéphane Fouquet, Michael Lopes et Marion Orsel.
- Responsables agence : Marco de la Fuente, Esther Leonard, Nabila Rakibi et Joana Evano.
- Directeur de création : Olivier Moine.
- Concepteur-Rédacteur : Pierre Morin.
- Directeurs Artistiques : Arnaud Ibanez et Fabrice Lecoq.
- Réalisateur : Philippe Joubert.
- Production : TBWA\Else.
- Média(s) utilisé(s) : TV, affichages print et digital, internet et réseaux sociaux.
- Achat d'espaces réalisé par : Dentsu Aegis Network.

CONTACTS PRESSE



DGS

Service de presse
Tél : 01 40 56 84 00
presse-dgs@sante.gouv.fr



MSA

Elora Bayon
Tél : 01 41 63 72 36
Steven Boloko
Tél : 01 41 63 89 23
presse@ccmsa.msa.fr



ASSURANCE MALADIE

presse.cnam@assurance-maladie.fr
Céline Robert-Tissot
01 72 60 13 37



ANSM

Aude Rodriguez
Tél. : 01 55 87 30 22
Naomi Beuzet
Tél : 01 55 87 30 66
Sixtine Reboul
Tél : 01 55 87 30 33
presse@ansm.sante.fr



SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

Stéphanie Champion
Tél : 01 41 79 67 48
Marie Delibéros
Tél : 01 41 79 69 61
Charlène Charbuq
Tél : 01 41 79 68 64
presse@santepubliquefrance.fr